



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 95 - JUIN 2013

SOMMAIRE

Chambre régionale des comptes d'Ile- de- France

Arrêté N °2013161-0003 - arrêté n ° 13-25 relatif à des délégations de signature 1

Décision - décision n ° 13-07 relative à une délégation de signature 4

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Arrêté N °2013161-0001 - Arrêté préfectoral portant délégation au Préfet du département du Val de Marne pour organiser l'enquête publique du CDT Grandes Ardoines 6



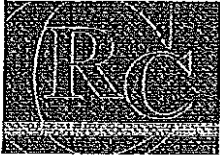
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013161-0003

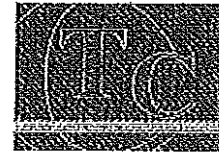
**signé par Président de la chambre régionale des comptes d'Ile- de- France
le 10 Juin 2013**

Chambre régionale des comptes d'Ile- de- France

arrêté n ° 13-25 relatif à des délégations de
signature



Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France



Chambre territoriale des comptes
de Saint-Pierre-et-Miquelon

ARRÊTÉ n° 13 - 25

RELATIF À DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le Conseiller maître à la Cour des comptes, Président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, Président de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le code des juridictions financières et notamment ses articles R. 212-7, R. 212-23, R. 212-24 et R. 212-25 ;

VU le décret du 30 juillet 2007 affectant M. Jean-Yves BERTUCCI en qualité de président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Madame Sylvie DURIEU du PRADEL, secrétaire générale, pour signer aux lieu et place du président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France tous actes et documents relatifs à la gestion administrative de la chambre autres que ceux mentionnés dans la décision n° 13-05 du 27 mai 2013.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DURIEU du PRADEL, la délégation de signature consentie à cette dernière est donnée à Madame Nicole SANDELLI, secrétaire générale adjointe.

ARTICLE 3 :

Madame Nadia DUMOULIN, chef du service du greffe de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, reçoit délégation pour la signature des lettres de notification des avis de contrôle budgétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadia DUMOULIN, la délégation de signature visée à l'alinéa ci-dessus est donnée à Monsieur Louis LÊ, adjoint au chef du service du greffe.

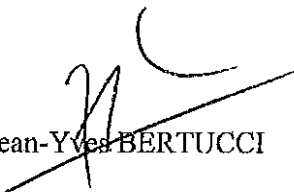
ARTICLE 4 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 10-15 du 30 avril 2010 relatif à des délégations de signature.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié notamment au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Noisiel, le 10 juin 2013


Jean-Yves BERTUCCI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

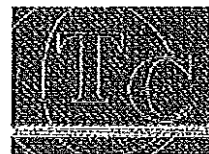
**signé par Autres signataires
le 10 Juin 2013**

Chambre régionale des comptes d'Ile- de- France

décision n ° 13-07 relative à une délégation de
signature



Chambre régionale des comptes
d'Île-de-France



Chambre territoriale des comptes
de Saint-Pierre-et-Miquelon

D É C I S I O N n° 13 - 07

RELATIVE À UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU le code des juridictions financières et notamment l'article R. 212-24 ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France n° 13-25 en date du 10 juin 2013 relatif à des délégations de signature ;

D É C I D E

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale et de son adjointe (Madame Nicole SANDELLI), Madame Nadia DUMOULIN, greffière de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, reçoit délégation pour certifier les expéditions des jugements et des ordonnances et en assurer la notification, pour délivrer et certifier les extraits et copies des actes intéressant le fonctionnement de la juridiction.

ARTICLE 2 :

Cette décision annule et remplace la décision n° 10-03 du 30 avril 2010.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera publiée notamment au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Noisiel, le 10 juin 2013

Sylvie DURIEU du PRADEL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013161-0001

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 10 Juin 2013**

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation au Préfet
du département du Val de Marne pour
organiser l'enquête publique du CDT Grandes
Ardoines

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral n° du portant délégation au Préfet du département du Val de Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial des « Grandes Ardoines »

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris modifiée, notamment son article 21;

Vu le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la décision du comité de pilotage du 22 mai 2013 validant le projet de contrat de développement territorial « Grandes Ardoines »

A R R E T E

Article 1 : Délégation est donnée à M le Préfet du département du Val du Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial « Grandes Ardoines » conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 24 juin 2011 susvisé.

Article 2 : Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région d'Ile-de-France et le Secrétaire Général de la Préfecture du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 10 JUIN 2013



Jean DAUBIGNY